

## Rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à la société GR Partenaires

Comme au titre des exercices antérieurs, aucune rémunération d'aucune sorte n'a été versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à la société GR Partenaires au titre de sa fonction de Gérante de Rubis SCA. Par conséquent, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé du guide d'application du Code Afep-Medef, ni de soumettre à l'Assemblée Générale 2024 une résolution concernant la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à la société GR Partenaires.

## Rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 au Conseil de Surveillance

### RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 6 mars 2024, le Comité des Rémunérations et des Nominations a déterminé les éléments de rémunération à verser ou à attribuer au titre de l'exercice 2023 aux deux Présidents du Conseil de Surveillance qui se sont succédé au cours de l'exercice 2023, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2023. Ce Comité a fourni un compte rendu de ses travaux au Conseil de Surveillance du 7 mars 2024. Ce dernier a validé la conformité des éléments relatifs aux deux Présidents du Conseil de Surveillance qui se sont succédé au cours de l'exercice 2023 avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2023.

La rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à M. Olivier Heckenroth, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juillet 2023, figure dans le tableau ci-dessous. Elle est liée à son mandat de membre du Conseil de Surveillance, d'une part, ainsi qu'à la Présidence de celui-

ci et à sa participation aux Comités jusqu'au 27 juillet 2023, d'autre part. Aucune autre rémunération n'a été versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à M. Olivier Heckenroth.

La rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à M. Nils Christian Bergene, Président du Conseil de Surveillance à compter du 27 juillet 2023, figure dans le tableau ci-dessous. Elle est liée à son mandat de membre du Conseil de Surveillance, à sa participation aux Comités ainsi qu'à la Présidence du Conseil de Surveillance à compter du 27 juillet 2023. Aucune autre rémunération n'a été versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à M. Nils Christian Bergene.

Pour rappel, les taux d'assiduité de MM. Olivier Heckenroth et Nils Christian Bergene aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités ont été de 100 % en 2023 (comme en 2022 et en 2021).

(en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023
<b>Olivier Heckenroth</b>		
Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juillet 2023		
● part attachée à la Présidence du Conseil de Surveillance	10 800	18 000
● part fixe (40 %)	6 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques) jusqu'au 27 juillet 2023		
● part fixe (40 %)	2 333,33	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	3 000	5 400
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations jusqu'au 27 juillet 2023		
● part fixe (40 %)	1 633,33	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	2 100	3 600
<b>TOTAL</b>	<b>36 866,67</b>	<b>45 000</b>
<b>Nils Christian Bergene</b>		
Président du Conseil de Surveillance à compter du 27 juillet 2023		
● part attachée à la Présidence du Conseil de Surveillance	7 200	-
● part fixe (40 %)	6 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200
● Part attachée à la Présidence du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)	10 000	3 000
● part fixe (40 %)	4 000	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	6 000	5 400
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		
● part fixe (40 %)	2 800	1 200
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	4 200	1 800
<b>TOTAL</b>	<b>51 200</b>	<b>27 000</b>

### RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2024, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a réparti, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2023, le montant à allouer à ses membres au titre de l'exercice 2023.

La rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023 figure dans le tableau ci-dessous. Pour chaque membre, elle est liée à son mandat social et à son assiduité, ainsi, éventuellement, qu'à une Présidence ou une participation aux Comités. Aucune autre rémunération n'a été versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 aux membres du Conseil de Surveillance.

**TABLEAU 3 (NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF ET AMF) – TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

(en euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<b>Olivier Heckenroth</b> <sup>(1)</sup>				
Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juillet 2023				
● part attachée à la Présidence du Conseil de Surveillance	10 800	18 000	18 000	18 000
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	7 200
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	2 333,33	3 600	3 600	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	3 000	5 400	5 400	5 400
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations				
● part fixe (40 %)	1 633,33	2 400	2 400	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	2 100	3 600	3 600	3 600
<b>Nils Christian Bergene</b> <sup>(2)</sup>				
Président du Conseil de Surveillance à compter du 27 juillet 2023				
● part attachée à la Présidence du Conseil de Surveillance	7 200	-	-	-
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	3 600
Président du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part attachée à la Présidence du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)	10 000	3 000	3 000	0
● part fixe (40 %)	4 000	3 600	3 600	1 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	6 000	5 400	5 400	2 700
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations				
part fixe (40 %)	2 800	1 200	1 200	0
part variable basée sur l'assiduité (60 %)	4 200	1 800	1 800	0
<b>Hervé Claquin</b> <sup>(3)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	7 200
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	-	-	-	1 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	-	-	2 700
<b>Marie-Hélène Dessailly</b> <sup>(4)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	-	2 400	2 400	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	2 400	2 400	7 200
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	-	1 800	1 800	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	3 600	3 600	5 400
<b>Carole Fiquemont</b> <sup>(5)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	5 100	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	8 160	7 200	7 200	7 200

(en euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	3 000	1 800	1 800	0
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	6 000	1 800	1 800	0
<b>Aurélié Goulart-Lechevalier</b> <sup>(6)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	-	2 400	2 400	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	2 400	2 400	7 200
<b>Laure Grimonpret-Tahan</b> <sup>(7)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	7 200
Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations				
● part attachée à la Présidence du Comité des Rémunérations et des Nominations	6 000	2 250	2 250	0
● part fixe (40 %)	2 800	2 400	2 400	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	4 200	3 600	3 600	3 600
<b>Marc-Olivier Laurent</b> <sup>(8)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	8 160	4 800	4 800	7 200
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	-	1 800	1 800	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	3 600	3 600	5 400
<b>Cécile Maisonneuve</b> <sup>(9)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	2 400	2 400	0
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	4 800	4 800	0
<b>Chantal Mazzacurati</b> <sup>(10)</sup>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	6 200
Présidente du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part attachée à la Présidence du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)	-	6 000	6 000	9 000
● part fixe (40 %)	4 000	3 600	3 600	3 600
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	6 000	5 400	5 400	5 400
Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations				
● part attachée à la Présidence du Comité des Rémunérations et des Nominations	-	2 250	2 250	4 500
● part fixe (40 %)	-	1 200	1 200	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	1 800	1 800	3 600
<b>Erik Pointillart</b>				
Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	4 800	4 800	4 800
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	7 200	7 200	7 200

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
Rémunérations des mandataires sociaux

(en euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations				
● part fixe (40 %)	2 800	2 400	2 400	2 400
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	4 200	3 600	3 600	3 600
<b>Alberto Pedrosa</b> <sup>(9) (11)</sup> Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	2 400	2 400	0
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	4 800	4 800	0
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	4 000	1 800	1 800	0
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	6 000	1 800	1 800	0
<b>Carine Vinardi</b> <sup>(9) (12)</sup> Membre du Conseil de Surveillance				
● part fixe (40 %)	6 800	2 400	2 400	0
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	10 200	4 800	4 800	0
Membre du Comité d'Audit et RSE (précédemment Comité des Comptes et des Risques)				
● part fixe (40 %)	666,67	-	-	-
● part variable basée sur l'assiduité (60 %)	-	-	-	-
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>284 953,33</b>	<b>225 300</b>	<b>225 300</b>	<b>214 500</b>

- (1) Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juillet 2023, le montant de la rémunération liée à cette Présidence attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances présidées (3 séances sur 5).  
Membre du Comité des Comptes et des Risques et membre du Comité des Rémunérations et des Nominations jusqu'au 27 juillet 2023. Le montant de la rémunération fixe liée à ces mandats attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé prorata temporis et le montant de la rémunération variable attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances auxquelles il a participé (1 séance sur 2).
- (2) Président du Conseil de Surveillance à compter du 27 juillet 2023, le montant de la rémunération liée à cette Présidence attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances présidées (2 séances sur 5).  
Nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 10 juin 2021, 50 % du montant de la rémunération liée à ce mandat lui a été versé en 2022 au titre de l'exercice 2021.  
Membre du Comité des Comptes et des Risques à compter de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021, 50 % du montant de la rémunération liée à ce mandat lui a été versé en 2022 au titre de l'exercice 2021.  
Président du Comité des Comptes et des Risques à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 1/3 du montant de la rémunération liée à cette Présidence lui a été attribué au titre de l'exercice 2022.  
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération liée à ce mandat lui a été attribué au titre de l'exercice 2022.
- (3) Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'à l'Assemblée Générale du 10 juin 2021, 50 % du montant de la rémunération liée à ce mandat lui a été versé en 2022 au titre de l'exercice 2021.
- (4) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 1/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.  
Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 2/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (5) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 2 octobre 2023, le montant de la rémunération fixe liée à ce mandat attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé prorata temporis et le montant de la rémunération variable attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances auxquelles elle a participé (4 séances sur 5).  
Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'au 2 octobre 2023, le montant de la rémunération fixe liée à ce mandat attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé prorata temporis et le montant de la rémunération variable attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances auxquelles elle a participé (2 séances sur 2).  
Membre du Comité des Comptes et des Risques à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 1/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (6) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 1/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (7) Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération liée à cette Présidence lui a été attribué au titre de l'exercice 2022.
- (8) Absent à l'une des réunions du Conseil de Surveillance qui se sont tenues au cours de l'exercice 2023.  
Absent à l'une des réunions du Conseil de Surveillance qui se sont tenues au cours de l'exercice 2022.  
Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 2/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (9) Nommé(e) membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 2/3 de la rémunération variable liée à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (10) Présidente du Comité des Comptes et des Risques jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 2/3 du montant de la rémunération liée à cette Présidence lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.  
Membre et Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations jusqu'à l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération liée à ce mandat et à cette Présidence lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (11) Membre du Comité des Comptes et des Risques à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, 50 % du montant de la rémunération fixe et 1/3 du montant de la rémunération variable liées à ce mandat lui ont été attribués au titre de l'exercice 2022.
- (12) Membre du Comité des Comptes et des Risques à compter du 7 octobre 2023, le montant de la rémunération fixe liée à ce mandat attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé prorata temporis et le montant de la rémunération variable attribué au titre de l'exercice 2023 a été calculé en fonction du nombre de séances auxquelles elle a participé (0 séance sur 2).